

Hôtel du département
Service des Transports
Boulevard Georges-Chauvin
27021 Evreux cedex

cachet de l'établissement

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Preuve de dépôt et titre de transport valable 1 mois du : 05/09/2011 au 01/10/2011 inclus

	Informations élève		Informations parent
Nom	_____	Nom	_____
Prénom	_____	Prénom	_____
Etablissement	_____		
Classe	_____		
Régime	_____		
Nom du transporteur	_____		
Point de montée	_____		

Ce titre provisoire, valable uniquement sur le réseau départemental, ne peut être utilisé sur les réseaux SNCF, TCAR-Métrobus, Transbord, Trans'Urbain et CAPE.

<input type="checkbox"/> Inscription		<input type="checkbox"/> Duplicata	
Élève			
Nom	_____		
Prénom	_____	Sexe M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	Né(e) le _____ / _____ / _____
Code élève	Figurant sur la carte de transport précédente		
Scolarité 2011/2012			
Etablissement	_____		
Commune	_____		
Classe (1)	_____	LV1	_____
Spécialité (1) <small>(en toute lettre)</small>	_____	LV2	_____
		Autre option _____	
Régime	D.P-Ex <input type="checkbox"/>	Interne <input type="checkbox"/>	Jours de transport : LU <input type="checkbox"/> MA <input type="checkbox"/> ME <input type="checkbox"/> JE <input type="checkbox"/> VE <input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> DI <input type="checkbox"/>
Représentant légal			
Nom	_____		
Prénom	_____		
Adresse	_____		
Commune	_____		
Code postal	_____	Tél.	_____
Transport			
Transporteur	_____		
Commune de départ	_____		
Nom du point de montée	_____		

A remplir par le chef d'établissement

Cachet de l'établissement _____

Date d'arrivée du dossier _____ / _____ / _____

Signature du chef d'établissement _____

Signature du représentant légal

INFO CG27

(1) Attention, soyez précis : votre subvention en dépend, tout indiquer entièrement ; exemple : 1^{ère} STT + spécialité

Remplir sa demande de transport scolaire

Selon la loi du 6 janvier 1978, vous avez un droit d'accès et de rectification aux données nominatives au recto.

Ce formulaire peut être téléchargé sur le site du département www.eureenligne.fr
Pour les inscriptions en ligne : <http://transport-inscriptions.cg27.fr>

A qui s'adresse cet imprimé ?

1/ Aux élèves ayant droit :

Les élèves doivent avoir un représentant légal ou judiciaire domicilié dans le département de l'Eure.

Les élèves doivent être scolarisés dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat avec le ministère de l'éducation nationale ou de l'agriculture, de secteur (sauf dérogation accordée par l'inspection Académique et motivée que vous joindrez à la présente demande).

Les élèves doivent effectuer un aller et retour par jour pour les demi-pensionnaires ou un aller et retour par semaine pour les internes.

Les élèves apprentis de moins de 16 ans.

Les étudiants inscrits à l'université et l'UT d'Evreux.

2/ Aux élèves ayant droit partiellement :

Les élèves qui n'ont pas d'établissement scolaire sur leur commune et qui choisissent un autre établissement que celui d'affectation pour convenance personnelle.

Comment remplir cet imprimé ?

1/ La présente demande de transport comporte deux parties détachables :

La partie haute est à conserver par l'élève après avoir été visée par le futur établissement fréquenté. Elle servira de titre provisoire de transport. La carte définitive sera attribuée dès réception du règlement.

La partie basse sera retournée par l'établissement au Service Transports du Département de l'Eure.

2/ Vous avez été subventionné au titre de l'année 2010-2011 : cet imprimé est déjà en partie pré-rempli. Vous voudrez bien vérifier les renseignements vous concernant, et les corriger sur la partie basse.

Dans le cas où vous empruntez plusieurs services de transports (service scolaire, ligne départementale veuillez retourner autant de demandes que de correspondances).

3/ Vous vous inscrivez pour la première fois au titre des transports scolaires en ligne régulières vous devez remplir complètement et lisiblement un imprimé vierge.

Quand retourner cet imprimé ?

Dès que possible et avant le 8 juillet 2011, dernier délai. Toute demande parvenue après cette date entraînera automatiquement le paiement d'une pénalité de 40 euros, sauf cas particuliers justifiés (affectation tardive, redoublement de troisième ou de terminale, déménagement) que vous joindrez à la présente demande.

Les demandes parvenues après le 31 octobre 2011 ne seront plus acceptées. Dans ce cas les usagers devront s'acquitter des tarifs commerciaux en vigueur, sauf cas particuliers justifiés (affectation tardive, déménagement) que vous joindrez à la présente demande.

Où rendre cet imprimé ?

Auprès de l'établissement scolaire dans lequel vous serez scolarisé en 2011-2012.

Où recevoir son titre de transport ?

Après le règlement, la carte de transport vous sera envoyée par courrier à votre domicile.

A qui verser la participation familiale ?

Après réception d'un avis des sommes à payer sur lequel figure le montant de la participation familiale, vous adresserez un règlement du montant correspondant, à l'Hôtel du Département Service des Transports, Boulevard Georges Chauvin – 27021 Evreux cedex.

Cas d'exonération :

RSA : joindre une copie de la notification de l'allocation RSA (ex RMI)

Autre cas : Elèves handicapés : fournir une attestation de la MDPH

ASE : Joindre une copie de la notification de placement de l'enfant ou faire apposer sur la demande le cachet de service de l'ASE de l'Eure.

Les utilisateurs de la SNCF

En plus de cet imprimé obligatoire, si vous effectuez un aller et retour quotidien sur le réseau SNCF, vous devrez compléter une liasse ASR (abonnement scolaire réglementé) ou une liasse AIS (abonnement interne scolaire) disponible auprès de votre établissement.

Vous remettrez cette liasse dûment remplie, accompagnée de deux photos d'identité à l'établissement où vous serez scolarisé en 2011 - 2012. L'établissement vous remettra le dernier feuillet de la liasse qui vous permettra de retirer votre carte SNCF dans votre gare de retrait.

Pour récupérer la carte de transport SNCF, veuillez vous rapprocher de la gare de retrait quinze jours après l'envoi de la demande.

Dès lors que vous utilisez quotidiennement le réseau SNCF, votre participation résiduelle sera perçue trimestriellement par la gare SNCF de retrait. Les trajets en TGV ne sont pas pris en charge.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser par courrier :

Hôtel du Département
Service des transports
Boulevard Georges Chauvin
27021 EVREUX cedex

ou par téléphone au **02 32 31 51 29 - 02 32 31 94 72 - 02 32 31 93 88**

Dispositions relatives à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978

"Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre demande d'inscription aux transports scolaires sur lignes régulières. Les destinataires des données sont la Direction des routes et des transports (service des transports), l'autorité secondaire organisatrice de transports dont vous dépendez, et le service Transports des départements limitrophes le cas échéant. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au Département de l'Eure, Direction des affaires juridiques, Bd Georges-Chauvin 27021 Evreux cedex."